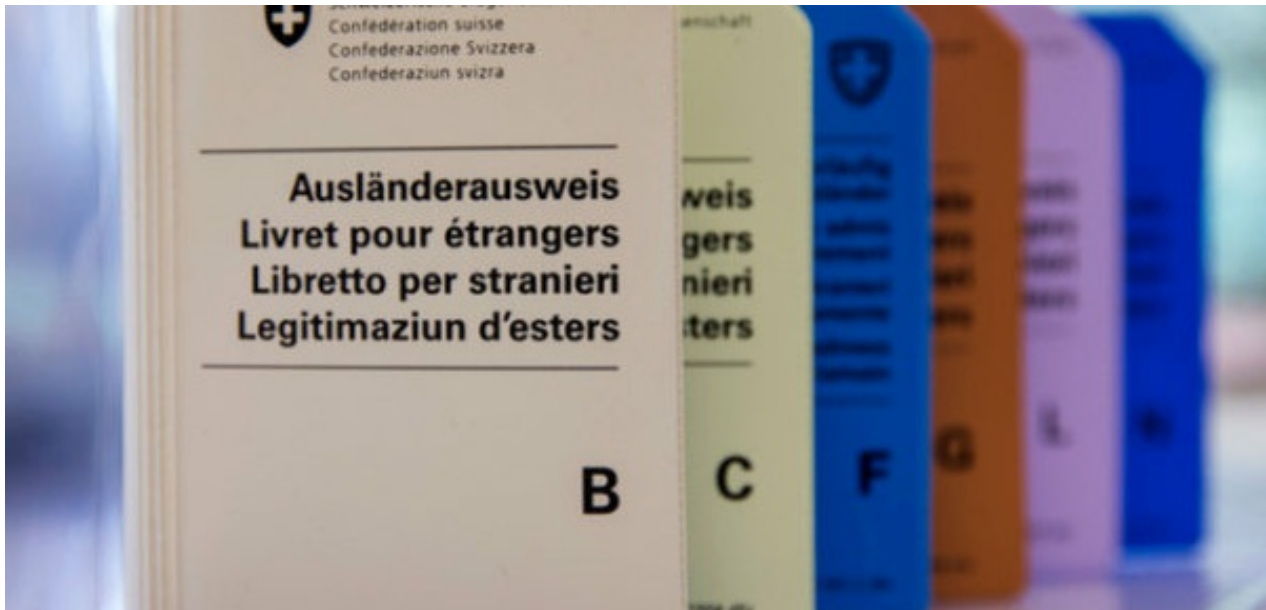




Commune
d'Evionnaz

Office de la population



L'Office de la population, appelé plus communément Contrôle de l'habitant / Bureau des étrangers, s'occupe des tâches suivantes :

ENREGISTRE TOUTES MUTATIONS DES HABITANTS DOMICILIÉS SUR LA COMMUNE D'EVIONNAZ :

- Arrivées
- Départs
- Changements d'adresse

Délivre les papiers suivants :

- Carte d'identité
- Attestation de domicile
- Certificat de bonnes mœurs
- Autorisation de voyager

GÈRE LES PERMIS DE SÉJOUR POUR LES RESSORTISSANTS ÉTRANGERS DOMICILIÉS SUR LA COMMUNE :

- Attribution et renouvellement des permis